

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CE629

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, Mme Périgault, M. Hetzel, Mme Frédérique Meunier, M. Brigand,  
M. Bourgeaux, Mme Anthoine, M. Ray, Mme Corneloup, M. Dubois et Mme Duby-Muller

-----

#### ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 5, après le mot :

« agriculture »,

insérer les mots :

« du management, de la gestion des entreprises ».

II. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle à l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

L’agriculteur étant avant tout un chef d’entreprise, cet amendement vise à lui offrir davantage de compétences en matière de management et de gestion d’équipe.